

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck Robillard, Catherine Lemaitre, Jean-Pierre Paquet, Nicolas Grégoire, Thierry Gouix, Julia Mathon Quellien, Sandrine Roullier, Virginie Berthier, Olivier Davy, Nicolas Gilles, Bruno Onfroy, Valérie Albareda, Isabelle Imbeaud.

Procuration : Laurence Adam à Nicolas Grégoire.

Absents : Gilles Armand.

Date de la convocation : 13/06/2019

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Approbation du compte rendu du conseil de mai : approuvé à l'unanimité

Délibération 35/2019 : convention avec la FREDON pour la lutte contre le frelon asiatique

M le Maire expose :

Afin de poursuivre le dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur le Calvados, la FREDON propose de renouveler pour 3 ans la convention qui permet d'accéder :

- à la liste des prestataires retenus
- à la formation des élus locaux
- aux documents de communication
- au portail de déclaration des nids définitifs

Il rappelle que le conseil départemental participe à 30 % plafonné à 110 € du coût de destruction. Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention et autorise m le Maire à la signer.

Délibération 36/2019 : demande d'acquisition d'une parcelle

M le Maire informe l'assemblée que M Falligan Devergne et Mme Holley proposent l'acquisition de la parcelle cadastrée B 385 d'une superficie de 89 m² qui appartient à la commune, avec prise en charge des frais notariés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte de vendre la parcelle B 385 au prix de 100 € net vendeur avec les frais notariés à la charge de l'acquéreur
- Autorise m le Maire à engager les démarches et signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération 37/2019 : lancement d'une consultation pour le choix du maître d'œuvre pour la rénovation du gymnase :

M le Maire explique que considérant le montant estimé des travaux, il est nécessaire de lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise m le Maire à lancer une consultation.

Délibération 38/2019 : horaires de l'extinction de l'éclairage public

M le Maire expose que sur avis de la commission « travaux », il serait souhaitable de mettre en cohérence les horaires d'éclairage public.

En effet, sur 408 candélabres que compte la commune, 60 lampadaires sont permanents. Plusieurs choix sont possibles :

1. Harmoniser les horaires des lampadaires semi permanents : 23h/6h
2. Diminuer le nombre de lampadaires permanents : passer de 60 à 15 (3 aux principaux ronds-points et les 12 autres aux carrefours dangereux). M Davy Olivier, président de la commission « travaux » indique qu'une demande de chiffrage doit être effectuée auprès du SDEC Energie.

3. Les 15 lampadaires permanents deviennent semi permanents avec extinction entre 1h et 6h.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les options 2 et 3.

Délibération 39/2019 : détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour 2020 :

M le Maire expose que dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalité devront procéder à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, selon l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard le 31 août 2019.

Le nombre et la répartition des sièges seront constatés par arrêté du Préfet au plus tard le 31 octobre 2019. Les communes doivent se prononcer par délibération sur le principe d'un accord local qui doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 la population totale de l'EPCI.

A défaut, la composition du conseil communautaire s'effectuera selon les règles dites « de droit commun » (chaque commune dispose d'au moins 1 siège et aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges). Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, :

Délibération 40/2019 : modification de la délibération 29/2019 portant création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

M le Maire explique au conseil que la création du poste désignée ci-dessus ne peut être fixée au 1^{er} février 2019 dans la mesure où il n'est pas possible de procéder à des nominations d'agents à une date antérieure à celle de l'établissement de la liste d'aptitude des promus qui a été établie le 21 mars 2019.

Par conséquent, une rétroactivité au 1^{er} février est entachée d'illégalité.

Suite à la remarque du contrôle de la légalité de la préfecture, il convient de modifier la délibération n°29/2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, crée le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1^{er} avril 2019.

Délibération 41/2019 : subvention pour acquisition de vélos électriques

Le conseil municipal avait évoqué l'octroi d'une subvention pour les personnes de la commune faisant l'acquisition d'un vélo électrique.

Le conseil municipal, par 12 voix « pour » et 1 abstention décide d'octroyer une subvention de 200 € par achat de vélos électriques limitée à 10 vélos.

Délibération 42/2019 : création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

M le Maire expose :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir désherbage de la voirie et des terrains communaux, arrosage, nettoyage des chemins et sentiers communaux,

Il propose à l'assemblée :

- la création de six emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois maximum courant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août.
- La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice majoré de l'échelle C1.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Il propose la suppression des 2 postes d'adjoint technique 2ème classe créés le 13 juillet 2016, le grade de 2ème classe étant supprimé (délibération 49/2016).
- Il propose également la suppression des 2 emplois de vacataires créés le 19 juin 2014 (délibération 33/2014)

Après délibération, le conseil municipal, accepte les propositions ci-dessus.

Questions et informations diverses :

1. M le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a octroyé une subvention de 40 000 € à la commune au titre de l'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase.
2. Le conseil municipal du mois de juillet aura lieu le mercredi 10 juillet à 19h et sera suivi d'un repas.

3. M Paquet signale qu'une branche d'un platane est en équilibre sur l'arbre et elle risque de tomber. M Goux va contacter une entreprise pour procéder à son enlèvement.
4. Mme Pupin Sonia, habitante de la commune, félicite le conseil municipal pour la réalisation des travaux de la traversée de Bully.
5. M Coquet souhaite que le panneau d'interdiction de stationner situé dans le chemin à côté de sa maison et menant au futur lotissement soit retiré. Le conseil municipal s'y oppose fermement. M Coquet demande alors que le chemin soit entretenu par la commune.
6. Mme Berthier signale à nouveaux que les panneaux mis devant chez elle, n'ont toujours pas été retirés.
7. M Goux signale que la commune a reçu le label « 3 feuilles zéro phyto ».
8. **Pour rappel** :
 - Samedi 22/06 : matinée parc et fête de la musique à partir de 19h
 - Samedi 29/06 : kermesse de l'école au château de Maltot
 - Dimanche 30/06 : foire aux greniers

Séance levée à 22h05.